

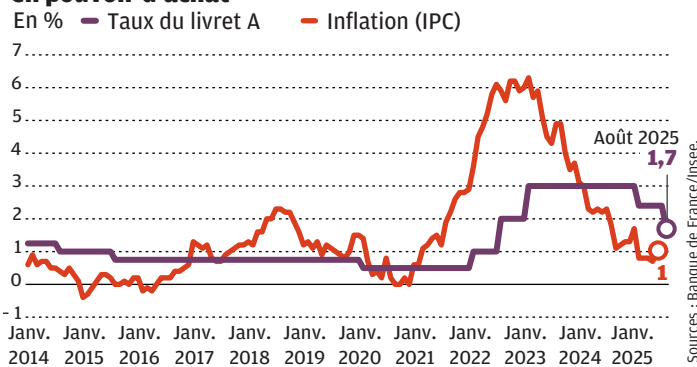
LIVRET A

Le taux de rémunération va tomber à 1,7 %

Le placement préféré des Français verra son taux de rémunération diminuer à 1,7 % à compter du 1^{er} août, comme l'a confirmé Bercy, mercredi 16 juillet, alors que le rendement est actuellement de 2,4 %. Le gouvernement a ainsi choisi de « ne pas déroger » à la règle de calcul qui intègre l'évolution des prix à la consommation : « On a appliqué la formule comme en janvier », souligne une interlocutrice du ministère de l'Economie et des Finances.

Le taux du livret A connaît en effet son deuxième recul depuis le début de l'année, alors qu'il avait précédemment grimpé à 3 %. Or, comme l'inflation continue à reculer, le taux de rémunération poursuit sa baisse. L'évolution des prix à la consommation (IPC) ne s'élevait plus qu'à 1 % sur un an au mois de juin. La bonne nouvelle est donc que le livret A permet, malgré tout, de continuer à gagner en pouvoir d'achat (puisqu'il dépasse

Le livret A devrait toujours permettre de gagner en pouvoir d'achat



l'inflation de 0,7 point de pourcentage et n'est l'objet d'aucune imposition).

« Nous protégeons l'épargne des Français, a, au demeurant, déclaré le ministre de l'Economie et des Finances, Eric Lombard, dans un communiqué. Le taux du livret A restera nettement plus élevé que l'inflation, qui a significativement baissé au cours de l'année écoulée. Les ménages les plus modestes éligibles au livret

d'épargne populaire [LEP] continueront à bénéficier d'un taux dérogatoire plus favorable. »

DES MÉNAGES TOUJOURS PRUDENTS

Le LEP, soumis à des conditions de revenus, voit son taux diminuer à 2,7 %, contre 3,5 % actuellement. « La formule prévoyait une baisse du taux à 2,2 % », précise le communiqué du ministère qui souhaite ainsi donner un

« coup de pouce » aux ménages les plus modestes.

« La précédente baisse du taux du livret A, intervenue le 1^{er} février, n'avait pas produit l'effet escompté [de retour vers la consommation], commente Philippe Crevet, directeur du Cercle de l'épargne, dans un communiqué. Si les ménages ont réduit leurs versements sur ce produit, ils ont maintenu un effort d'épargne élevé, en se tournant notamment vers l'assurance-vie. Dans un contexte d'incertitudes politiques et économiques persistantes, [...] au premier trimestre 2025, le taux d'épargne des ménages a ainsi atteint 18,8 % du revenu disponible brut. »

Cette diminution soulagera cependant les bailleurs sociaux, les collectivités locales et quelques entreprises qui vont pouvoir emprunter avec des taux d'intérêt mécaniquement plus faibles, puisqu'une très grande partie du livret A permet de financer leurs emprunts. —R. D.

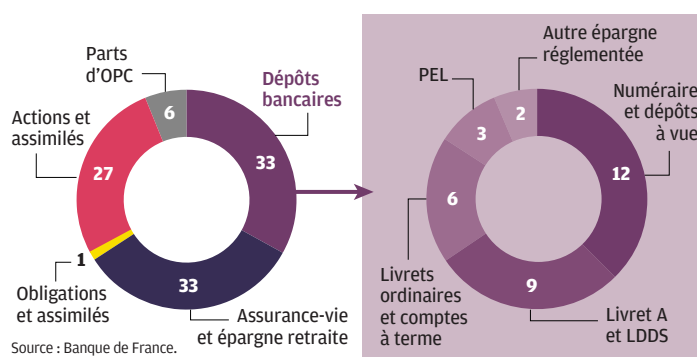
EPARGNE RÉGLEMENTÉE

L'épargne réglementée privilégiée par les Français

« L'épargne réglementée est, on le sait, une spécificité française pour, à la fois, protéger l'épargne de nos concitoyens, et bien financer l'économie, déclare François Villeroy de Galhau, le président de la Banque de France, après la publication du rapport 2024 de l'institution sur le sujet. Après deux années de collectes inégales, les flux nets vers l'épargne réglementée s'élèvent à 20,1 milliards d'euros en 2024, en troisième position après l'assurance-vie et les comptes à terme. » Si l'assurance-vie en euros reste le placement préféré des Français en termes d'encours (1.551 milliards d'euros fin 2024), l'ensemble des sommes de l'épargne réglementée atteint 956 milliards d'euros, soit 15 % des placements des ménages. D'un point de vue structurel, le patrimoine financier des Français se décompose selon la ventilation suivante : 33 % pour les dépôts bancaires (9 % livret A et livret de

Structure du patrimoine financier des ménages en France

Patrimoine financier brut en % du total en 2024



développement durable et solidaire, 6 % livrets ordinaires et comptes à terme, 3 % PEL, etc.), l'assurance-vie et l'épargne retraite (33 %), les actions et assimilés (27 %) et autres (7 %).

ASSURANCE-VIE

Notons que la part des dépôts bancaires et des actions diminue légèrement par rapport à 2023, au

profit de l'assurance-vie, qui augmente à la fois en raison des flux et des effets de valorisation. A un niveau plus détaillé, les réallocations entre les diverses formes de dépôts bancaires ont fait un peu évoluer leurs parts dans le patrimoine des ménages : les dépôts à vue représentent 11,7 %, contre 12 % fin 2023, tandis que la part des comptes à terme progresse à 3 %,

contre 2,6 % fin 2023. Enfin, la proportion de l'épargne réglementée (y compris les plans d'épargne logement, PEL) reste stable au sein du patrimoine financier des ménages (15 %) ; la concentration des encours sur les plus gros livrets continuant d'augmenter. Hors PEL, l'épargne réglementée détenue par les ménages représente 733 milliards d'euros fin 2024 (+ 7,4 %, après + 16 % en 2023). Sa rémunération moyenne reste stable à 3,1 %, soutenue par le taux du livret d'épargne populaire (LEP) à 4,7 % en moyenne sur l'année et par le maintien du taux du livret A à 3 %. Les encours restent à un niveau élevé avec une protection du pouvoir d'achat, et, plus encore, celui des ménages les moins aisés grâce au LEP. En 2025, le regain d'intérêt pour l'assurance-vie se confirme. Enfin, la décollecte sur le PEL se poursuit, à un rythme comparable à celui de 2023. —M.-C. C.

L'EXPERT PATRIMOINE



JEAN-JACQUES TEISSEDDRE,
TEISSEDDRE & ASSOCIÉS

Le private equity et la dette privée se démocratisent

LE NON-COTÉ OUVERT À TOUS

Le private equity, ou capital-investissement en français, consiste à investir dans des sociétés non cotées en Bourse dans le but de les aider à se développer ou à se restructurer. Ces investissements se font de deux façons, soit en entrant au capital de la société, soit en lui prêtant de l'argent.

Les fonds de non-coté ont longtemps été réservés aux investisseurs institutionnels ou aux professionnels (fonds de pension, fonds souverains, etc.). La réglementation et le ticket d'entrée élevé (1 million d'euros ou plus) excluaient la plupart des épargnants de ce marché. Ils s'ouvrent progressivement à la clientèle patrimoniale, l'Etat souhaite drainer l'épargne vers l'économie réelle. La loi sur l'industrie verte, applicable depuis le 24 octobre 2024, permet d'accélérer cette tendance.

Dans cette famille, on trouve des fonds de capital-investissement, assimilables à des placements actions (private equity) et de la dette privée, pendant non coté d'un placement obligataire. On trouve également des fonds d'infrastructures, assez proches en sensibilité de la dette privée.

Le non-coté n'est pas une niche pour opportunistes ou pour initiés, il y a douze fois plus de transactions en non-coté qu'en coté. La demande d'investissement est de plus en plus forte. Les sources traditionnelles de financement ne jouent que partiellement leur rôle. Endettés, les Etats ne peuvent pas tout financer. Depuis la crise financière de 2008, les banques ont des capacités de prêts limitées. Les marchés de capitaux sont sollicités pour combler cet écart.

Le SRI (Summary Risk Indicator) est un indice qui mesure le niveau de risque et de volatilité d'un fonds (1 pour risque faible, 7 pour risque élevé). Un support d'infrastructures ou de dette privée est souvent SRI 3, c'est un niveau équivalent à celui d'un fonds obligataire ou d'une SCPI. Les fonds de private equity, qui correspondent à un investissement en actions, sont généralement SRI 6.

LA DETTE PRIVÉE CORRESPOND AU PLUS GRAND NOMBRE

Les fonds de dette privée, assimilables aux obligations, et les fonds d'infrastructures (énergies renouvelables, télécommunications, transport, services aux collectivités, etc.) représentent le meilleur compromis entre risque et rendement. Ils correspondent au plus grand nombre d'épargnants. La rémunération moyenne annuelle attendue, de 5 % à 8 %, a tout pour satisfaire les souscripteurs.

Ces fonds, qui soutiennent la croissance économique et l'emploi, présentent trois avantages. Ils permettent d'investir dans des actifs décorrélés des marchés financiers traditionnels (actions, obligations ou immobilier). La société qui gère le fonds n'investit pas pour spéculer à court terme mais pour accompagner le développement de l'entreprise. L'investissement est porté, il est acheté et conservé quasiment jusqu'à son terme (buy and hold). Le deuxième avantage est lié à leur évolution. La plupart des fonds de dette privée ne sont pas cotés journalièrement, cet aspect atténue de fait leur volatilité. Le troisième attrait concerne leur rémunération, celle-ci est bien supérieure à celle proposée par les emprunts émis par l'Etat ou par des entreprises cotées.

En contrepartie, l'épargne est exposée à deux risques. Comme tous les supports en actions ou en obligations, les fonds de dette privée présentent un risque de perte en capital. Le second concerne la durée d'investissement. Ces fonds se souscrivent pour une période comprise entre deux et cinq ans. Il faut respecter cette durée minimale d'investissement pour tirer le meilleur parti de son placement, cela ne pose pas de problème particulier si l'on dispose de liquidités facilement mobilisables ailleurs.

Il est possible d'investir dans un fonds de dette privée ou d'infrastructures en direct, c'est-à-dire en nominatif, sans frais de tenue de compte, en compte-titres ordinaire ou par le biais d'un contrat d'assurance-vie. Le montant minimal varie selon la modalité d'acquisition choisie. Le plus souvent, de 1.000 € à 40.000 € suffisent pour investir dans cette classe d'actifs.

NOTRE CONSEIL

Le non-coté demande plus que tout autre placement le respect d'un horizon d'investissement. Cela assimilé, au vu du ratio risque/performance qu'ils proposent, ces fonds représentent une source de diversification des plus intéressantes. Avec des objectifs de rendement compris entre 5 % et 7 %, Entrepreneurs et Immobilier, Tikehau European Private Credit ou Eiffel Infrastructures Vertes représentent quelques-unes des bonnes pistes permettant d'accéder à ce marché.

CRYPTOMONNAIES

La folle semaine des actifs numériques

Le bitcoin vole de record en record. Comme s'il fêtait la Révolution, il a atteint, lundi 14 juillet, un nouveau sommet historique, à un peu plus de 123.000 \$, d'après Bloomberg, et a dépassé ainsi le seuil symbolique des 120.000 \$ pour la première fois. Cependant, le record du 20 janvier en euros (près de 106.000 €) n'a toujours pas été atteint, même s'il a été frôlé à 104.700 €.

Plusieurs facteurs jouent en faveur de la reine des cryptomonnaies. Aux Etats-Unis, tout d'abord, la Chambre des représentants a adopté le projet de loi sur les stablecoins, jeudi 17 juillet, un mois après le Sénat. Le « Genius Act » pourrait rapidement être promulgué par le président américain, Donald Trump, ce qui faciliterait grandement le déploiement et l'adoption de ces jetons aux Etats-Unis mais aussi dans le monde entier. D'autres textes législatifs, dont un qui offrirait un cadre légal aux actifs numéri-

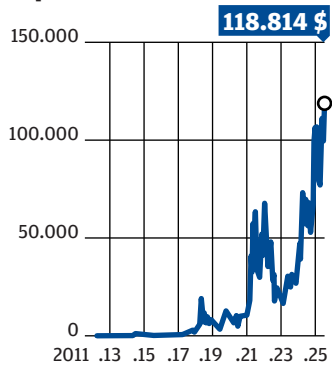
ques, sont en voie d'adoption et pourraient prolonger cette « crypto week ». Surtout, les effets du cycle haussier continuent à se faire sentir. Pour rappel, le point le plus haut d'un cycle est atteint, en moyenne, 480 jours après le dernier halving. En l'occurrence, il faut remonter au 20 avril 2024 pour trouver un événement de ce type. Ce qui fixerait un plus-haut potentiel au 13 août 2024.

Néanmoins, comme l'écart entre le halving et le pic des cours tend à s'allonger un peu au fil du temps, il faut compter une marge d'erreur d'une trentaine de jours, ce qui nous amènerait jusqu'au 12 septembre 2025.

DE MYSTÉRIEUX TRANSFERTS

C'est très proche de l'ultimatum qui a été donné sur un portefeuille privé, dormant depuis 14 ans, qui détenait 80.000 bitcoins, soit près de 9,5 milliards de dollars. L'intégralité de ses actifs a été déplacée

Le prix du bitcoin s'est envolé depuis 14 ans



vers une plateforme d'échanges, Galaxy Digital, signe que quelqu'un s'apprêterait à les vendre. Cependant, deux messages ont précédé les transferts massifs : « Avis légal : nous avons pris possession de ce portefeuille » et « si vous êtes le propriétaire légitime, prouvez-le d'ici le 30 septembre 2025. Sinon, nous garderons [les bitcoins] ». Des hypothèses plus farfelues les unes que les autres circulent sur son ou ses auteurs.

Rien ne dit qu'il s'agit de celui qui a émis les transferts sortants, comme le souligne l'entrepreneur Owen Simonin : « [Les messages] ont été envoyés par quelqu'un d'externe. Quelqu'un comme vous et moi aurait pu envoyer ces notices. » Une vente de cette ampleur créerait une pression à la baisse et risquerait même de provoquer un retournement de marché. A titre de comparaison, chaque jour depuis le début de l'année se sont échangés en moyenne 250 millions de dollars en bitcoins. Et si jamais il s'agissait de ce que tout le monde redoute – un piratage –, cela pourrait engendrer un vent de panique. La faille, si elle existe, ne concernerait toutefois que les plus anciens portefeuilles. De quoi tenir en haleine les investisseurs tout l'été. —R. D.

NOTRE CONSEIL

RESTER À L'ÉCART Nous maintenons un avis à l'écart sur le bitcoin. Il semble trop proche du pic du cycle haussier.